



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le label EPV : l'excellence du fabriqué en France

Paris, le 21 février 2013. L'Institut Supérieur des Métiers (ISM), mandaté par l'Etat pour gérer le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV), publie aujourd'hui le bilan d'activité 2012, résumé des faits marquants de l'année. 2012 a été synonyme de valorisation du fabriqué en France. De nouveaux métiers sont apparus parmi les EPV et le secteur de la gastronomie est de plus en plus représenté. L'année a également été marquée par la visibilité renforcée du label, la multiplication d'événements, l'animation des partenaires et la mobilisation des réseaux économiques et financiers.

Véritable mesure de valorisation du « made in France » d'exception, le label d'Etat Entreprise du Patrimoine Vivant regroupe aujourd'hui 1 130 maisons qui « *représentent des joyaux pour le patrimoine économique et culturel français que nous nous devons de protéger* » déclare Mme Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Une labellisation toujours aussi exigeante

L'appréciation et l'interprétation des critères d'obtention EPV sont confiées à une Commission nationale indépendante constituée de professionnels qui œuvrent en faveur des pratiques garantissant l'excellence au sein de leur propre activité. Pour 2012, le taux de labellisation global s'établit à environ 41 % des dossiers.

Une hausse du nombre d'entreprises dans le secteur de la gastronomie

En 2012, des entreprises emblématiques du secteur ont obtenu le label EPV : Champagne Bollinger, E. Rémy Martin & C°, Cointreau, Hôtel Le Meurice, Hôtel du Palais de Biarritz, Ladurée, Despinoy (bêtises de Cambrai), Château Virant (huile d'olive), Société des Produits Marnier Lapostolle (Grand Marnier), etc.

Un positionnement affirmé pour plus de visibilité

En 2012, l'ISM a poursuivi sa stratégie de renforcement de la notoriété du label en le positionnant comme la référence du fabriqué en France : réseaux sociaux (www.facebook.com/patrimoinevivant), événements, guide des EPV centenaires.

Un soutien renouvelé aux EPV à l'export

En 2012, l'ISM s'est mobilisé pour assurer la reconduction de la convention entre la DGCIS et Ubifrance, et mettre en place un programme d'actions pour 2013.

Un accompagnement renforcé au service des EPV

L'ISM a également animé le réseau des partenaires autour du label EPV et mobilisé les réseaux économiques et financiers (SIAGI, CDC Entreprises). Les actions avec l'INPI et Atout France se sont poursuivies et deux nouvelles conventions ont été conclues, avec Pro France et Drouot Formation (intervention de professionnels EPV pour dispenser des cours, faire des visites d'atelier, etc.).

Consultez le bilan d'activité :

http://www.patrimoine-vivant.com/pub/2013/epv_bilan2012_bd.pdf

A propos du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces maisons se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Contact presse

Agathe Djelalian, Chargée de communication du label EPV

ISM - Tel : 01 44 16 80 67 / presse@patrimoine-vivant.com

www.patrimoine-vivant.com/ / www.facebook.com/patrimoinevivant